

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 28/08/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mmes COSSON, LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, LE ROUX, BARBRAUD, VÉTELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNÉ, CAILLAULT, BAIOLA, OUZEAU,

Absent excusé : M. RAGONNAUD

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Adhésion au contrat groupe « Prévoyance » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente Maritime (202409D001)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le résultat de la consultation effectuée par le CDG 17 concernant le contrat groupe pour la prévoyance.

Après avoir rappelé les obligations réglementaires au 1^{er} janvier 2025, Monsieur le Maire donne le détail des garanties et des possibilités offertes de prise en charge par la commune. Le minimum étant la prise en charge de 50% de la cotisation obligatoire des agents.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité décide de :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une déclaration d'intention pour rejoindre le groupement,
- D'entériner la décision lors de la prochaine séance du Conseil,
- De voir les projections budgétaires sur la prise charge de la commune pour éventuellement augmenter le pourcentage de prise en charge.

Échange de terrain avec soulte (202409D002)

En liminaire, Monsieur le Maire informe que Madame BARBRAUD est autorisée à assister au débat mais ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations du conseil municipal concernant l'achat des terrains pour réaliser une voie parallèle à la route romaine. Monsieur le Maire rappelle que par excès de zèle, le géomètre a augmenté la surface de terrain constructible en incluant des zones qui ne le sont pas.

Cela rend l'implantation des maisons impossible au regard des règles du Plan Local d'Urbanisme. Afin de remédier à cette situation le propriétaire et la commune ont procédé à une nouvelle reconnaissance de limites. Il en ressort que la Mairie doit s'acquitter d'une soulte de 437€.

Le conseil Municipal après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

De vendre la parcelle cadastrée AK 442 d'une contenance de 162 m² pour 4 050€

De vendre la parcelle cadastrée AK 445 d'une contenance de 21 m² pour 168€

D'acquérir la parcelle cadastrée AK 447 d'une contenance de 211m² pour 1 688€

D'acquérir la parcelle cadastrée AK 449 d'une contenance de 174m² pour 1392€
D'acquérir la parcelle cadastrée AK 450 d'une contenance de 63m² pour 1575€
De régler une soulte de 437€ à M. BARBRAUD
De prendre à sa charge les frais de notaire
D'inclure une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AK 447 et AK 449.

Monsieur le Maire évoque l'achat d'une parcelle de 4 mètres en partie haute de la peupleraie pour réaliser la liaison entre le bourg et les nouvelles voiries et informe que l'entreprise forestière viendra fin septembre – début octobre.

Salle du Conseil – choix du système de chauffage (202409D003)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un devis pour la mise en place d'un système de chauffage dans la salle du conseil.

Le système est très performant et dans un premier temps comprenait en plus de la future salle du conseil, le bureau du maire ainsi que la salle archives pour un montant de plus de 24 000€TTC. Monsieur le Maire informe qu'il a revu ce dernier pour mettre des systèmes économiques dans le bureau du maire et la salle archives.

Le devis définitif s'élève à 14 607,02€TTC soit 12 172,52€HT.

Après avoir étudié l'offre le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider le Devis de la SARL PETIOT d'un montant de 12 172,52€HT
- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

Renouvellement de la convention avec le groupe « La Poste » pour la présence de l'agence postale communale (202409D004)

Monsieur le Maire informe que la convention entre le Groupe La Poste et la Commune arrive à échéance.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du maintien de ce service de proximité pour la population. Après avoir donné lecture du courrier émanant de la Poste, il demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité décide de :

- Renouveler la convention pour 9 ans avec le groupe La Poste,
- De maintenir les horaires actuels à savoir du lundi au vendredi de 13h00 à 16h00 soit 15 heures/semaine,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Création de la voirie parallèle à la Route Romaine (202409D005)

Monsieur le Maire informe que les travaux ont commencé sur la voie parallèle à la route romaine. Monsieur CAILLAULT, conseiller municipal a effectué à l'aide d'un de ses engins agricoles des sondages sur l'emprise de la nouvelle voie. Il en ressort que la roche est présente à 10~15 centimètres de profondeur.

Monsieur le Maire rappelle que les bordures seront réalisées par la SEC TP, en bordure de type franchissable. Ce type de bordure permettra de laisser les riverains choisir l'emplacement de leurs accès.

Dans la pratique, la voie sera praticable pour la fin de l'année et les aménagements paysagers interviendront dans un second temps.

L'appellation de cette voie sera définie ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité décide :

- D'acter le démarrage des travaux
- De fixer la fin des travaux au 31/12/2024
- D'autoriser la circulation à compter de cette date.

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Achat de la Mare et du réseau de fossés à la Tillée (202409D006)

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré la propriétaire et les héritiers de la mare du hameau de la Tillée. Lors de cet échange, il a été convenu que la mare serait cédée pour « l'euro symbolique » et que le fossé présent sur la parcelle AP 474 serait acheté au prix de 5€/m².

Le réseau souterrain constituant le trop plein de la mare fera l'objet d'une servitude d'écoulement et d'une servitude d'entretien sur la parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée AP 809.

Pour faciliter l'entretien du fossé, Monsieur le Maire propose d'acquérir une largeur d'un mètre cinquante.

Après avoir rappelé l'utilité de la mare pour le hameau, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité décide :

- D'accepter l'achat de la mare de la Tillée pour l'euro symbolique ;
- De valider l'acquisition du fossé présent sur la parcelle AP 474 au prix de 5€/m², le montant de l'achat sera fixé en fonction de l'arpentage qui sera réalisé par un géomètre ;
- De prendre à sa charge tous les frais correspondants à cette affaire ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- De mettre en place les servitudes décrites plus haut.

Devis

Monsieur le Maire présente le devis pour la mise en place de la signalétique dans le bourg.

Le Maire et Mme LAFAYE ont consulté des entreprises ainsi que le Syndicat de la Voirie (SDV17) pour réaliser des devis. Après négociations le SDV17 propose l'offre la plus avantageuse.

Le devis final s'établit à 5 208,03€HT. Le Conseil Municipal valide ce dernier.

Comptes Rendus

Le Maire, Pascal GILLARD, informe que le stade a de nouveau fait l'objet de dégradations, les fenêtres ont été remplacées. En revanche le plafond du local « Buvette » ne sera pas refait par les services techniques.

Monsieur le Maire et les conseillers délégués au SYMBA ont participé à une réunion pour définir les priorités du Programme Pluriannuel de Gestion du Milieu Aquatique concernant les attentes autour du Bramerit.

Monsieur le Maire a assisté avec son adjoint en charge des associations à l'Assemblée Générale du Foyer Rural d'Écoyeux. Lors de cette assemblée le bureau a été reconduit. Il ressort des différents échanges qu'il est difficile de mobiliser la population notamment les plus jeunes pour participer à la vie associative.

La Première Adjointe, Isabelle COSSON, fait un retour concernant la fête du 12 juillet. Il y a eu du monde que se soit de la commune ou de l'extérieur. Les associations qui ont pris en charge la restauration et la buvette sont ravies du bilan.

Les Eurochestreries ont rassemblé 200 personnes dans l'Église, dans une ambiance conviviale.

Le 15 août a été une cérémonie solennelle, avec la présentation des photographies des martyres mais aussi émouvante par la présence des filles et héritiers du gendarme tué.

La cérémonie s'est clôturée par un moment convivial à la Salle Château Vieux.

Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE, alerte sur une situation préoccupante sur les voiries par les incivilités dont des conducteurs de deux-roues sont responsables.

Monsieur le Maire et l'Adjoint informent que les représentants légaux des conducteurs seront convoqués en mairie pour un rappel à l'ordre.

Point sur les travaux :

L'Adjoint rappelle la liste conséquente des travaux aux écoles de cet été. Le directeur sera invité à une réunion en mairie très rapidement à ce sujet.

Les travaux impasse de l'Église, ont pris du retard suite à une livraison qui n'a pas pu être effectuée avant les congés de l'entreprise (panne du camion de livraison).

Malgré les plaintes récurrentes de la propriétaire de la bâtisse, sa locataire est tenue au courant de l'évolution du chantier puisque c'est elle et seulement elle qui subit des désagréments.

L'adjoint informe également que la superette API comme d'autres sont les cibles d'un petit groupe d'individus. Le préjudice s'élève pour l'instant à 25 000€

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, informe qu'il a participé avec Monsieur le Maire à la rentrée 2024/2025. L'effectif du Groupe Scolaire est stable, nous accueillons 98 élèves

La Conseillère Déléguée, Sandrine CHASSELOUP, informe que la journée « Ramassage des Déchets » est repoussée à une date ultérieure, trop d'événements ont lieu sur la commune le week-end du 5~6 octobre.

Questions Diverses

La Conseillère Municipale, Carole LACROIX, fait remonter la question d'un administré de son secteur. A savoir si la commune prévoit de prendre en charge une partie des frais d'inscription en club sportif pour les personnes dont les revenus les exclus du « chèque sport » à l'instar des villes comme Saintes ou Saint jean d'Angély.

Monsieur le Maire, rappelle que le budget de la commune n'est pas le même que les villes citées et que pour l'instant réserver une suite favorable à cette demande n'est pas possible.

Séance levée à 21 heures 20